

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00546

**CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CALOIRE – AVENANT
N°2 - APPROBATION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 63
Nombre de pouvoirs : 24
Nombre de voix : 87

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. François DRIOL, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS,
M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

RECU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221208-D20220054610

Date de mise en ligne : 21 décembre 2022

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Véronique FALZONE,
M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian JOUVE, M. Claude LIOGIER, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE,
M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CALOIRE – AVENANT N°2 - APPROBATION

Saint-Etienne Métropole est l'autorité compétente en matière d'eau potable en lieu et place de ses communes-membres, dont la commune de CALOIRE.

L'exploitation du service public de distribution d'eau potable de la Commune de CALOIRE, a été déléguée à la société VEOLIA Générale des Eaux (ci-après « le Déléguataire ») dans le cadre d'un contrat de délégation par affermage entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de dix (10) ans et arrivant à échéance le 31 décembre 2022.

Dans le cadre de la réorganisation de son service public d'eau potable, Saint-Etienne Métropole a souhaité harmoniser les dates d'échéance de plusieurs contrats de concession afin de faciliter le regroupement de plusieurs services de la vallée de l'Ondaine à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, considérant le nouveau cadre organisationnel du service public d'eau potable et les contraintes techniques inhérentes à ce dernier, il apparaît nécessaire de prolonger d'une durée de deux (2) ans le contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune de CALOIRE pour porter son échéance au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, les parties conviennent de compléter le bordereau des prix unitaires en intégrant les prestations à réaliser par l'exploitant, de modifier la fréquence d'indexation des tarifs pour tenir compte des évolutions des indices et de substituer le Règlement du Service de l'Eau Potable annexé au contrat par celui adopté par décision de l'assemblée délibérante du 19 décembre 2019.

Le projet d'avenant soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain a pour objet :

- de prolonger la durée du contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune de CALOIRE de deux (2) ans pour porter son échéance au 31 décembre 2024,
- d'ajuster le bordereau des prix unitaires au titre des renouvellements à réaliser par le Déléguataire,
- de modifier la fréquence de révision des tarifs pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques actuelles,

- de substituer le règlement du service annexé au contrat par celui adopté par le Conseil Métropolitain du 19 décembre 2019.

Aussi :

- Vu les articles L.3135-1 6°, R.3135-8 et R.3135-9 du Code de la commande publique,
- Vu le contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune de CALOIRE en vigueur,
- Vu le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune de CALOIRE, en annexe à la présente délibération,
- Vu l'avis favorable de la CDSP rendu le 02 décembre 2022,
- Vu l'exposé des motifs,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 au contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune de CALOIRE,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

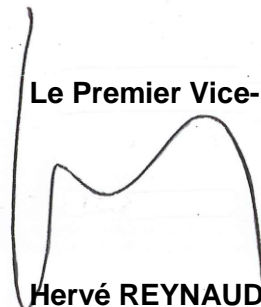
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD